

**COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX**
41 100

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 JANVIER 2024

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9

DATE DE CONVOCATION

16 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie NORGUET, maire.

Présents : Mmes Norguet Sylvie, Corbin Martine, Provost Annick, Mrs Breton Patrice, Bertin Cyrille, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck, Wojnar Loïc

Excusée/Pouvoir : Mme François Elodie

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe Desvaux

OBJET

Après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- DECIDE de fixer les tarifs applicables au 1^{er} février 2024 pour les

CONCESSIONS CIMETIERE

+

**CONCESSIONS
COLUMBARIUM**

*** concessions cimetière :**

- 15 ans – 80 €
- 30 ans – 150 €
- 50 ans – 300 €

*** Concessions columbarium :**

- 15 ans pour une case d'une ou deux urnes – 80 €
- 30 ans pour une case d'une ou deux urnes – 150 €
- 50 ans pour une case d'une ou deux urnes – 300 €

TARIFS APPLICABLES AU

1^{ER} FEVRIER 2024

N°6-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20240123-6-2024-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2024

Notification : 30/01/2024



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

Le Maire,
Sylvie NORGUET

